

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03 89 70 90 70
Fax : 03 89 70 90 85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques

Groupement de commandes : Non

2. Procédure :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet du marché :

Réalisation d'un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS)

4. Caractéristiques principales du marché :

La présente consultation a pour objet de sélectionner un prestataire chargé d'accompagner Saint-Louis Agglomération dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCTP).

Il s'agit d'un marché de prestations intellectuelles.

Lieu(x) d'exécution :

- 68300 territoire de Saint-Louis Agglomération
- Code NUTS : FRF12

5. Classifications CPV :

La référence à la nomenclature européenne (CPV) associée à la présente consultation est la suivante :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
79311000-7	Services d'études



6. Durée du marché – Délais d'exécution

Le marché est conclu à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'à la date d'admission sans réserve des prestations de la dernière phase exécutée. Il n'est pas reconductible.

La durée globale de l'étude est de 18 mois à compter de l'ordre de service de démarrage. A titre indicatif, le démarrage des prestations est prévu en décembre 2025.

Un ordre de service (OS) de démarrage sera notifié au titulaire pour le lancement de l'exécution du marché.

Les délais d'exécution sont précisés dans les plannings d'exécution transmis par le titulaire dans son offre. Ces délais d'exécution seront contractuels.

Il est cependant indiqué que les délais pourront faire l'objet de mises à jour d'un commun accord, et que dans cette hypothèse, seule la dernière version notifiée au titulaire par le pouvoir adjudicateur aura valeur contractuelle.

Une prolongation de ces délais pourra être accordée par le pouvoir adjudicateur suivant les dispositions de l'article 13.3 du CCAG-PI.

7. Conditions de la consultation :

➤ Durée de validité des offres : 4 mois.

➤ Décomposition de la consultation: Il n'est pas prévu de décomposition en lots. La décomposition en lots distincts risquerait de rendre techniquement plus complexe et financièrement plus coûteuse la réalisation des prestations. En outre, il est accordé une grande importance à la continuité et la cohérence globale du projet, justifiant ainsi de ne pas allouer le marché.

Le marché sera décomposé en trois phases techniques distinctes comme suit :

Phase 1: État des lieux des pratiques et des solutions de mobilité du territoire intercommunal

Phase 2: Définition des enjeux et élaboration de scénarios

Phase 3: Élaboration d'un plan d'actions hiérarchisé

➤ Les variantes sont exigées : Non.

➤ Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications de marchés :
- Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique.
- Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique ;

➤ Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

➤ Modalités de financement : Les prestations seront financées par SAINT-LOUIS Agglomération.

➤ Modalités de paiement : selon le Code de la Commande Publique.

➤ Délai global de paiement : 30 jours.

➤ Les prix seront fermes et révisables dans les conditions du CCAP (article 7.2).

➤ Cautionnement et garanties exigées : Sans objet



➤ Une avance sera accordée dans les conditions prévues au marché (article 8.2 du CCATP).

8. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
 - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - La liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
 - L'indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
 - La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation ou équivalent.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

9. Conditions de participation :

Marché réservé : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

10. Critères d'attribution :

Rang	Critères de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	60 %
2	Prix des prestations	40 %

11. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de



l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

12. Renseignements complémentaires :

Pour connaître les modalités de remise des offres, les modalités d'obtention de renseignements complémentaires et les procédures de recours, se référer au règlement de la consultation.

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Le détail des critères de jugement des offres figure à l'article 7.2 du Règlement de la Consultation.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

13. Date limite de réception des offres :

Lundi 3 novembre 2025 à 12h00

14. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Lundi 6 octobre 2025

